

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Dominique ROBERT.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Marianne IRIARTE-HUET,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à François NEBOUT,
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRES ABSENTS :

Jean Leopold SIWE-NANA, Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Cédric JEGOU a été nommé secrétaire de séance

N° 2022-146- Attribution reliquat contrat de ville

Chaque année, l'appel à projet du contrat de ville, porté par le GrandAngoulême et la Préfecture, est diffusé aux associations permettant ainsi aux différentes structures de déposer des demandes de subventions ayant pour but de mener des actions partenariales sur l'ensemble des QPV du Grand Angoulême. La commune dédie une somme de 45 000€ pour participer à cet appel à projet et il convient de choisir les projets qui seront co-financés. Dans ce cadre et après plusieurs vagues d'attribution, suite aux différentes vagues d'attribution, 39 500€ ont déjà été attribués. Le reliquat s'élève donc à 5 500.00€.

Dans ce cadre, la proposition d'attribution des 5 500€ restant est faite de la manière suivante :

- CSCS Flep – « Jouons tous ensemble » - 4 000€
- CSCS Flep- « Epicerie sociale » - 750€
- Oméga- « Espace France Services » - 750€

Le premier dossier a pour but de financer l'action « La rue pour tous », qui propose de fermer une partie de l'espace public permettant ainsi aux jeunes et aux familles de se retrouver au dehors pour un moment convivial. Action qui se déroule au cœur du quartier contrairement aux animations d'été du parc Allende. 3 événements ont d'ores et déjà eu lieu, un dernier lors de vacances de fin d'années est prévu.

Le contexte actuel d'inflation général renforce le souhait de la ville d'affirmer son soutien financier auprès de l'épicerie sociale en lui attribuant le reliquat final de l'enveloppe de 750€.

Enfin une demande a été adressée au service politique de la ville dans le but de soutenir le fonctionnement de l'Espace France Services de Soyaux. A ce titre, la ville souhaite accorder une subvention exceptionnelle de 750€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions de co-financements telles que mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 14 décembre 2022.

Le maire,



François NEBOUT